

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publié avec l'approbation de
 Son Eminence le Cardinal **TASCHÉREAU**, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :
M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Sauvé,
 Co., de Percival.

Prop.-Rédacteur :
M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Sauvé,
 Co., de Percival.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :
 DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1891

SOMMAIRE :

Des bonnes œuvres, 49.—Changements ecclésiastiques dans le diocèse des Trois-Rivières, 49.—Catéchisme de l'Encyclopédie à l'usage du peuple, 50.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 52.—A propos d'indulgence, 56.—L'Eglise catholique dans la péninsule des Balkans (1800-1890), 56.—Mgr Issa, 57.—Au Collège Sainte-Anne, 58.—Relique de Sainte Anne, 58.—Histoire d'un enfant de Paris, 58.—Petite chronique : Quarante-Heures ; Erection en abbaye du Prieuré de la Trappe d'Oka, 60.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 4	octobre	—XX. P. S. Rosaire.
Lundi, 5	"	—S. Frs d'Assiso.
Mardi, 6	"	—S. Bruno.
Mercredi, 7	"	—S. Marc.
Judi, 8	"	—Ste Brigitto.
Vendredi, 9	"	—SS. Denis. Elouthèra etc.
Samedi, 10	"	—S. Frs de Borgia

Elixir Resineux Pectoral



MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser ? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la **TOUX**, le **RHUME** et autres affections de la Gorge et des Pouxons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des pouxons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 6½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6, et 7 h.

L.A

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Des bonnes œuvres

Que sont les bonnes œuvres ?

Ce sont des actions faites selon la volonté de Dieu et par amour de Dieu.

Quelles sont les principales ?

Ce sont la prière, le jeûne et l'aumône, soit spirituelle, soit corporelle.

D'où les bonnes œuvres tirent-elles leur mérite devant Dieu ?

De ce que, en état de grâce et avec le secours de la grâce, on les fait sans aucune vue humaine, sans intérêt propre, sans ostentation, et uniquement dans l'intention de plaire à Dieu.

Peut-on se sauver sans faire de bonnes œuvres ?

Non, car Jésus-Christ dit expressément que l'arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Le serviteur dont parle l'Évangile n'a-t-il pas été jeté dans les ténèbres extérieures pour n'avoir pas fait valoir le talent qui lui avait été confié ? Le ciel ne nous est promis que comme récompense de nos travaux, il sera donc à jamais perdu si nous ne travaillons pas. Et l'arrêt prononcé contre les réprouvés n'est-il pas motivé sur l'omission des bonnes œuvres ? Faisons donc de bonnes œuvres pendant que nous en avons le temps.

Changements ecclésiastiques dans le diocèse des Trois-Rivières

M. l'abbé H. Grenier va exercer le ministère à Salem, Mass. ; M. F. Boulay est nommé vicaire à la cathédrale des Trois-Rivières ; M. M. P. Boulay, à Batiscan ; M. J. Ferron, à Champlain ; M. H. Lacerte, à Sainte-Anne-la-Perade ; M. G. Laquerre, à St-Stanislas ; M. E. Poirier, à Shawonegan.

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple

(Suite)

DE LA FAMILLE

15° Lorsqu'il s'agit de choisir un genre de vie, chacun est-il libre de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité, ou de contracter un lien conjugal ?

R. Chacun est libre dans le choix d'un genre de vie, et aucune loi humaine ne saurait enlever le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu : " Croissez et multipliez-vous."

14° Quelle est la conséquence de ce principe ?

R. La conséquence est que la famille a nécessairement certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat, puis qu'elle a existé avant la société civile.

15° Le droit de propriété que chaque homme apporte en venant au monde, comme nous l'avons vu, continue-t-il de lui appartenir du moment qu'il devient chef de famille ?

R. Non seulement ce droit continue de lui appartenir, mais il acquiert une nouvelle force ; parce que la nature impose au père de famille le devoir sacré de *nourrir* et d'entretenir ses enfants ; et lui *inspire* de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine.

16° Est-il possible de créer ce patrimoine, si on refuse au père de famille le droit d'acquérir et de posséder ?

R. Il est évident que cela est impossible.

LIMITE ENTRE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

17° Les droits de la société domestique sont-ils inégaux à ceux de la société civile ?

R. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la société domestique, dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, jouit de droits au moins égaux à ceux de la société civile, pour tout ce qu'exige sa conservation et une juste indépendance ; car elle est antérieure à la société civile, qui existe pour protéger les individus et non pour diminuer leurs droits.

18° C'est donc une grave erreur de prétendre que le pouvoir civil a le droit d'envahir arbitrairement le sanctuaire de la famille ?

R. Cette prétention est une grave erreur.

19° Mais ne se rencontre-t-il pas des cas où le pouvoir civil peut intervenir dans le sanctuaire de la famille ?

R. Oui, si une famille est dans une situation désespérée dont il lui est impossible de sortir seule ; ou bien si elle est le théâtre de graves violations de droits mutuels. Ce n'est plus alors usurper sur les droits des citoyens, mais au contraire c'est protéger et défendre ces mêmes droits.

20° A part ces cas exceptionnels, le pouvoir civil a-t-il le droit d'intervenir ?

R. Jamais. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. "*Les fils sont naturellement quelque chose de leur père*, par conséquent, ils doivent rester sous la tutelle des parents, jusqu'à qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre."

21° Quelles seraient les conséquences de la substitution de la providence de l'Etat à la providence paternelle ?

R. A part l'injustice, ces conséquences seraient : la perturbation dans les rangs de la société, une insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte aux jalousies, aux mécontentements et aux discordes, le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, pour tout couronner, les richesses tariées dans leur source, et l'égalité dans l'indigence et la misère.

22° Que reste-t-il donc bien établi par ce qui vient d'être dit ?

R. Il reste bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée.

IV

DE QUEL COTÉ DOIT ÊTRE CHÉRCHÉ LE REMÈDE AUX MAUX DES TRAVAILLEURS ?

23° Les efforts des gouvernants, des maîtres, des riches et des ouvriers, sont-ils suffisants par eux-mêmes pour remédier aux maux des travailleurs ?

R. Ce concours peut aider beaucoup, mais il est impossible de remédier à ces maux sans faire appel à l'Eglise, qui peut dans l'Evangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir ; qui s'efforce de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; qui tend à améliorer le sort des classes pauvres par les institutions de bienfaisance ; qui désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs forces pour régler la question ouvrière, et qui estime enfin que les lois et l'au-

torité publique doivent, avec mesure et sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

CONDITIONS DE LA VIE HUMAINE

24° Quel est le premier principe à mettre en avant relativement aux conditions de la vie humaine ?

R. C'est que chacun doit prendre en patience sa condition.

25° Est-il possible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau ?

R. Cela est impossible.

26° D'où naît l'inégalité des conditions ?

R. Des différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé et de force.

27° Cette inégalité que la nature a établie parmi les hommes, n'a-t-elle pas certains avantages ?

R. Cette inégalité tourne au profit de tous, de la société comme des individus, car la vie sociale requiert des fonctions fort diverses.

28° Quel mobile porte les hommes à se partager ces fonctions ?

R. C'est surtout l'inégalité de leurs conditions respectives.

29° Pourquoi le travail qui, dans l'état d'innocence, n'eût été qu'un exercice agréable, a-t-il été imposé à l'homme comme une expiation ?

R. A cause du péché : " La terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait ; et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant votre vie qu'avec beaucoup de travail." (Gen. III, 17.)

(A suivre.)

Chronique de la "Semaine Religieuse"

La République française est majeure depuis quelques semaines. Née le 4 septembre 1870, elle a eu ses 21 ans le premier jeudi de septembre dernier à 5 heures du soir, paraît-il. Nous n'y étions pas, il est vrai, mais nous devons croire les témoins qui l'affirment, et qui se pâment encore au souvenir de ce jour mémorable. Quelle existence tourmentée que celle de cette pauvre république ! Elle est venue au monde sur des monceaux de cadavres, dans un ménage où l'on brise tout ; puis, quelques mois plus tard, la Commune a failli l'assassiner, et elle avait cinq ans à peine qu'une coalition fut sur le point de la conduire à la frontière et de l'envoyer rejoindre ses sœurs aînées. Soit que ces scènes aient influé sur son tempérament, soit qu'elle soit née cruelle, ce qui pourrait

fort bien arriver, elle s'est montrée depuis dure, mal élevée et tyrannique. Son concubinage avec les Juifs et les francs-maçons l'a rendue presque féroce ; il n'y a certainement pas en France, à l'heure qu'il est, de belle mère plus maussade ou de mégère qui ait plus richement mérité la guillotine. On voudrait la christianiser, et il se fait en ce sens un mouvement dont les proportions grandissent tous les jours. Tant mieux ! Puisse le succès couronner ces efforts, et la République majeure renoncer aux folies criminelles de sa minorité !

La guerre civile est virtuellement finie au Chili, par la débaite du président Balmaceda, qui n'avait certainement pas le droit de son côté. On sait que le conflit entre les pouvoir exécutif et législatif, qui aboutit à la lutte fratricide actuelle, remonte à 1889. Après deux ans de conspiration sourde, le Président rompit brusquement avec la constitution, et lança, le 1 janvier de cette année, un manifeste par lequel il assumait la dictature, déclarait dissoutes les deux chambres, et maintenait, pour 1891, le budget de 1890, jusqu'aux nouvelles élections. Une autre cause de conflit se rapportait à la dette que la majorité du Congrès refusait absolument d'augmenter. La seule bonne note, paraît-il, que l'on puisse donner à Balmaceda, c'est de ne pas s'être enrichi aux dépens du trésor public. C'est bien quelque chose qui mérite une mention spéciale. Quelle folie inconcevable d'encourir une aussi lourde responsabilité !

La Hollande vient de changer de ministère. Les petits pays, comme les grands, aiment à se donner de temps en temps cette satisfaction. Ces changements ont leurs inconvénients quelque fois, mais assez souvent leurs avantages. Quoiqu'il en soit, en Hollande un gouvernement libéral vient de remplacer l'ancien gouvernement conservateur. Les nouveaux ministres semblent être des hommes de valeur, et sont tous protestants, à l'exception du ministre du commerce qui est catholique. Ils ont évidemment besoin d'être d'une grande habileté ; car à part la question religieuse et du service militaire, qui sont deux grosses pierres d'achoppement, la majorité du parti ministériel est faible, et les impôts ayant atteints le maximum, l'emprunt à jet continu, qui se pratique depuis quelque temps, est un feu qui finit toujours par brûler les doigts.

Un point noir vient de surgir à l'horizon européen : la question de la neutralité du détroit des Dardanelles, que l'Angleterre est

accusée d'avoir violé. Elle s'en défend, bien entendu. N'est-il pas connu qu'il n'y a pas au monde une nation plus respectueuse des traités internationaux ? En attendant, il semble vrai qu'elle a violé la neutralité du fameux détroit ; c'est pourquoi cet acte pourrait bien être l'étincelle qui allumera en Europe la conflagration générale à laquelle tout le monde paraît s'attendre.

—

Nous sommes maintenant en possession de quelques renseignements officiels sur le dernier recensement du Canada. Le résultat n'est pas ce que l'on espérait généralement. On pensait que le chiffre de la population totale dépasserait un peu cinq millions, et il se trouve au contraire qu'il reste un peu au-dessous. Ce fait tient à des causes multiples que nous n'avons pas l'intention, pour le moment, de passer en revue, et semble causer un désappointement que nous ne partageons pas dans la même mesure que bon nombre d'autres. Sans doute, cette question de l'accroissement de la population a une importance que nous ne songeons pas à nier ; mais nous l'avons déjà écrit, la qualité en cela, comme pour toute autre chose, vaut mieux que la quantité. Nous serions le premier à applaudir si, au lieu de cinq millions, nous avions une population saine et morale de dix millions. Nous ne l'avons pas, et il semble constaté que la marche progressive de la population, pendant la dernière décade, n'a pas été ce qu'elle aurait dû être ; il est alors du devoir de nos gouvernants de travailler à remédier au mal. Pour dire toute notre pensée, nous préférerions que le chiffre actuel fut encore inférieur à ce qu'il est, et ne pas avoir au milieu de nous certains groupes d'émigrés que leurs mœurs et leurs principes rendent fort peu enviables. D'ailleurs, une population dense n'est pas la source unique et principale de la prospérité d'une nation. Nous en trouvons la preuve dans l'Encyclique, "de la condition des ouvriers." Ce qui rend une nation prospère, lit-on dans cet admirable document, c'est : 1^o la probité des mœurs ; 2^o la probité des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité ; 3^o la pratique de la religion ; 4^o le respect de la justice ; 5^o une imposition modérée ; 6^o une répartition équitable des charges publiques ; 7^o le progrès de l'industrie et du commerce ; 8^o une agriculture florissante, et d'autres éléments du même genre, s'il en est. Voilà le thermomètre qu'il faut consulter quand on veut connaître le degré de prospérité d'un peuple, savoir s'il avance, recule ou reste stationnaire. Or, si nous jugeons des choses à ce point de vue, qui est le seul vrai, nous craignons fort d'avoir plutôt reculé et décliné que progressé. Malgré le chiffre peu considérable de notre population, notre pays

serait prospère, si nous avons progressé sous tous ces rapports. Si nous avons des larmes à verser, que ce soit donc plutôt pour pleurer notre décadence morale, qui est indéniable.

Passons maintenant à un genre moins sérieux. Un membre distingué de l'Université de Paris vient d'inventer quelque chose destiné, dans sa pensée, à améliorer le sort des collégiens.

Ce bon monsieur a gardé un pénible souvenir des rentrées annuelles. Comme il l'écrit : " Je suis pour ma part, dit-il, rentré treize fois (treize fois !) ; la dernière m'a paru aussi pénible que la première, et j'ai gardé au jour de la rentrée une rancune très forte, extraordinairement présente à mon esprit." Pour ménager une transition entre la période bénie des vacances et celle du travail, il a donc imaginé un cérémonial dont l'exposé en fera sourire plus d'un. Il voudrait que les élèves fussent reçus au parloir par le directeur, qui leur tendrait la main. Le lendemain de la rentrée serait un *dies non* ; l'après-midi il y aurait une assemblée des élèves et des maîtres. On prononcerait un couple de discours, puis, le soir, musique, quelques vers gais, des chansons, une comédie, etc. Voilà qui est parfait, mais le projet n'est en définitive qu'un cercle vicieux, qui n'aurait qu'un résultat, celui de prolonger les vacances d'une journée. Il faut toujours finir par rentrer tout de bon, revenir du dortoir un bon matin les bras chargés de livres, les disposer dans son pupitre, et se mettre à la besogne. Or, on aura beau faire, ce premier jour sera toujours un peu pénible, et nous restons convaincu que le meilleur système à suivre est de continuer à jeter les élèves en pleine vie réelle, dès le premier matin. C'est le seul moyen de faire oublier promptement le souvenir des beaux jours des vacances, et de se réconcilier avec la situation nouvelle sans une perte de temps inutile.

Après les inventions, c'est le tour des découvertes. Un journaliste canadien vient d'en faire une toute récente, et il y a à parier cent contre un qu'il a fait cette trouvaille sans passer par les tâtonnements ordinaires. La voici : " Si nous sommes mal gouvernés, dit-il, c'est, en grande partie du moins, la faute de notre système d'instruction publique, qui n'apprend pas au peuple ses droits, ses devoirs, ses responsabilités—dans une plus large mesure.—Le moyen le plus sûr de n'être pas mal gouvernés, est de savoir ce qu'est un gouvernement et ce qu'est un électeur ! " La tirade, comme on peut le constater, finit par un point d'exclamation qui, lui seul, vaut mieux que tout ce qui le précède. Nous

avons toujours pensé qu'il suffisait d'avoir des mœurs chrétiennes, d'observer la loi naturelle, les commandements de Dieu et les lois de l'Eglise, et de savoir—juste comme on le sait—“ ce qu'est un gouvernement et ce qu'est un électeur ”, pour être pas mal gouvernés. Si on retenait et mettait en pratique, dans la vie réelle, tout ce qu'on apprend actuellement à l'école, à l'église et au collège, les choses n'iraient pas trop mal. Mais le malheur est qu'on oublie trop vite une foule de précieux enseignements reçus dans la jeunesse. Ainsi, par exemple, quel est celui qui n'a pas entendu démontrer que “ bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.” Cependant, combien agissent comme si on leur avait enseigné à l'école, à l'église et au collège, que “ ceinture dorée vaut mieux que bonne renommée.” Là, peut-être, est la source du mal, en grande partie du moins.

A propos d'indulgence

Nous avons dit, dans le numéro 3, que l'indulgence de 300 jours attachée à la prière: “ *O doux Cœur de Jésus, soyez mon amour!* ” n'était accordée qu'aux associés de la Milice du Pape, ou Ligue du Cœur de Jésus, dans les maisons d'éducation. En effet, elle n'avait d'abord été concédée que pour cette association.

Le R. P. Régnault, directeur général de l'Apostolat de la prière, vient de publier un rescrit du 13 mai 1875 étendant le bénéfice de cette indulgence à tous les fidèles.

Ce rescrit n'était consigné jusqu'ici ni dans la *Raccolta*, ni dans l'ouvrage du P. Beringer, consultant de la Sacrée-Congrégation des Indulgences. Le R. P. Régnault dit que la *Raccolta* portera cette indulgence à la connaissance des fidèles dans sa prochaine édition.

L'Eglise catholique dans la péninsule des Balkans (1800-1890)

Les îles Ioniennes avaient suivi le schisme de Photias. Charles VII d'Anjou s'en empara en 1268 et rétablit le Catholicisme. De 1386 à 1797, ces îles furent au pouvoir des Vénitiens, et ce furent les beaux jours de l'Eglise catholique. De 1797 à 1814 elles furent sous la domination de la France, et en 1814, elles formèrent, sous le protectorat de l'Angleterre, la République Septinsulaire, et furent en 1864 annexées à la Grèce.

Ces divers changements furent très préjudiciables à l'Eglise catholique. La République française commença par confisquer les biens ecclésiastiques, au montant d'environ 10,000 piastres de

revenus annuels ; elle exila l'archevêque, expulsa les religieux, ferma les écoles et démolit plusieurs églises.

La République Soptinsulaire rendit d'abord à l'Eglise la moitié de ses revenus ; mais, en 1834, elle réduisit la subvention à environ 1800 piastres. Lors de la cession des îles Ioniennes à la Grèce, le gouvernement d'Athènes s'engagea devant l'Europe à servir cette rente, promesse qu'il a fidèlement acquittée jusqu'à ce jour.

Sous le protectorat de l'Angleterre, les protestants, unis aux schismatiques, firent beaucoup de mal aux catholiques. De 1798 à 1830, l'archevêque de Corfou fut forcé de s'exiler ; de 1830 à 1860, ses successeurs furent constamment persécutés ; enfin, en 1860, la nomination de Mgr Madalena sembla amener une détente.

Le zélé prélat fit venir à Corfou des Sœurs françaises qui ouvrirent dans cette ville des écoles fréquentées pas beaucoup de jeunes filles schismatiques. Ce fut l'occasion d'une nouvelle persécution. Après le mariage de la princesse Olga avec le roi de Grèce, celle-ci orthodoxe fervente, vint ouvrir à Corfou un pensionnat schismatique et ne dissimula pas la haine qu'elle portait aux Sœurs schismatiques. Un mouvement général se produisit pour forcer les Sœurs à quitter l'île. Pendant plusieurs mois, les journaux grecs menèrent la campagne ; il y eut des émeutes aux cris de : Vive la Reine ! Malgré les réclamations de Mgr Madalena, le gouvernement laissait faire, et, sous main, il favorisait le mouvement. De son côté, l'archevêque schismatique de Corfou se sentant soutenu, exigea l'entrée dans la maison d'un de ses prêtres, pour faire le catéchisme aux orthodoxes. Ces conditions étant inacceptables, les Sœurs, au grand regret des familles, prirent le parti de renvoyer toutes les élèves des schismatiques. Cet épisode montre le mauvais esprit de la population et du gouvernement schismatique.

La province ecclésiastique des îles Ioniennes se compose d'un archevêché, Corfou, et d'un siège suffragant : Zanto et Céphalonie.

L'archidiocèse compte 4.000 catholiques sur 80.000 âmes ; l'archevêque, 1 chapitre de 10 chanoines et 9 prêtres. Le diocèse suffragant compte seulement 1,000 catholiques sur 150,000 habitants, 1 évêque et 5 prêtres.

(A suivre.)

Mgr Issa

Mgr Issa, archidiacre du Patriarchat Chaldéen, qui est actuellement aux Etats-Unis, a été vraiment touché de la générosité du clergé et des fidèles de la ville de Québec. Le produit des collectes faites pour ses missions a été de plus de \$900.00.

Au Collège Sainte-Anne

On nous écrit du collège Sainte-Anne, à la date du 24 septembre : samedi dernier (19), S. E. le Cardinal Taschereau, conférait l'ordre du sous-diaconat à MM. F.-X.-Adolphe Dulac, du collège de Lévis ; Alfred Marie Léonce Vézina ; Eli-sée-E'zéar Dionne ; Joseph-Fénélon Georges Lavoie, du collège Sainte Anne. Le soir du même jour 11 élèves recevaient le sacrement de confirmation.

Le lendemain, les 4 nouveaux sous-diacres recevaient l'ordre du diaconat ; MM. Silvio-Joseph Chénard, Eugène S.-E. Pôlletier, Olivier J.-E. Martin, les ordres moindres ; M. N.-Isidore Garon, du diocèse d'Ottawa, et M. S.-Isaac Thériault, du diocèse de Charlottetown, la tonsure ecclésiastique.

Deux cents douze élèves ont suivi les exercices de la retraite prêchée par le R. P. Turgeon, S. J.

Parmi les améliorations exécutées au collège pendant les dernières vacances, on remarque le renouvellement des chassis de la façade du collège, ce qui donne à l'édifice une meilleure apparence

Relique de Sainte Anne

Son Eminence le Cardinal Taschereau a obtenu, comme l'on sait, de Monseigneur l'Evêque de Carcassonne, une magnifique relique de sainte Anne, un os de la main. Cette relique vient d'être déposée dans un précieux reliquaire, qui a été fait sur la demande de Son Eminence. Ce reliquaire, que tous les pèlerins pourront à l'avenir admirer dans la basilique de Sainte-Anne de Beaupré, porte l'inscription suivante : *OS CARDINALIS E. A. TASCHEREAU, ARCHIEPISCOPUS QUEBECENSIS, IN BASILICA S. ANNE DE BEAUPRÉ, HOC DEVOTI GRATIQUE ANIMI MONUMENTUM DONO DEDIT PIGNUS OBTULIT, 1891.*

Histoire d'un enfant de Paris.

Cette histoire est véritable et s'est déroulée sous nos yeux. Nous la présentons dans toute sa simplicité aux jeunes gens chrétiens, qui tous y trouveront une leçon et une force, les uns pour persévérer dans le bien, les autres pour rompre avec le mal, s'ils ont eu le malheur de s'y abandonner.

Georges appartenait à un de nos patronages de Paris. Ancien élève de l'école, il était très aimé des Frères et justifiait leur affection par ses charmantes qualités d'esprit et de cœur. Il avait fait une excellente première communion et s'approchait souvent de la

sainte table avec une ferveur singulière. Ayant le don naturel d'écrire, il exprimait dans ses lettres ses sentiments de piété, d'amour de Dieu, de repentir, avec des accents parfois admirables.

Ju-qu'à l'âge de 17 ans, tout alla bien. Les influences délétères de l'atelier troublaient son esprit et son cœur, sans altérer sa foi et sans le détourner de la vie chrétienne. Mais il en souffrait, et il nous en exprimait souvent son horreur et son appréhension en des termes saisissants.

Pour les combattre, il s'était fait inscrire dans la société de Saint-Labre, allait avec bonheur aux récollections et même aux retraites d'Athis, et il en revenait chaque fois si fervent, si plein de résolutions généreuses, qu'il semblait désormais au-dessus de toutes les atteintes du respect humain et des passions. Malheureusement, sa volonté était faible, et, à mesure qu'il avançait en âge, il se sentait de moins en moins fort pour la résistance.

D'excellents amis dans son patronage, de détestables camarades dans son atelier se disputaient son âme, et, pendant quelque temps encore, la voix des anges l'emporta sur celle des démons. Mais cette pauvre âme, tendre et belle à beaucoup d'égards, manquait du ressort qui fait les victorieux. Les signes d'une défaite prochaine vinrent bientôt inquiéter, puis désoler ses amis. Il devenait inexact au patronage, ne paraissait plus aux réunions de Saint-Labre ni aux pèlerinages d'Athis. Il rentrait plus tard le soir; ses traits, ses regards, toute sa démarche respiraient la fatigue, l'ennui, le dégoût du bien. Sans fréquenter les honteuses boutiques du vice où se vend l'ignominie, il s'attardait parfois en ces lieux malsains où l'on débite des boissons frelatées, des chansons équivoques, et où l'on avale, en riant, le germe de toutes les infirmités du corps et de l'âme.

Bientôt, il abandonna un de ses amis chrétiens pour se livrer tout entier aux mauvais camarades. Bref, l'occasion fatale, qui se présente pour tous un jour ou l'autre, se présenta pour lui et l'entraîna au fond de l'abîme. Le drame poignant et quotidien d'un *homme à la mer* s'accomplit une fois de plus en ce pauvre enfant de 19 ans, et les larmes de sa mère, déjà plus d'une fois répandues en silence, ne cessèrent plus de couler.

Hélas ! la passion s'était abattue sur son corps peu robuste et qui ne pouvait lui fournir un long aliment. Ses parents, ses amis le lui avaient prêté plus d'une fois. Mais il n'écoutait rien, et il croyait à la durée de la vie co. me à la réalité du plaisir. Celui qui trace ces lignes ne s'y trompa point et, en lui défendant de se représenter chez lui, il lui écrivit : " Vous me retrouverez pour

vous soigner et vous aider à bien mourir, quand la maladie de poitrine vous aura terrassé : ce ne sera pas long."

Il haussa sans doute les épaules en lisant cette prédiction, et il crut à une menace de Croquemitaine. Or, trois mois plus tard, il était déjà blessé sans remède, et sa vie ne devait pas atteindre le dernier jour de l'année.

Alors commença, pour le pauvre pécheur désolé et pénitent, un long et douloureux purgatoire. Alors il comprit, mais trop tard, que les mauvais plaisirs, si misérables en eux-mêmes, ont des suites cruelles, souvent terribles et incurables.

Oh ! mes pauvres jeunes amis de 18 et de 20 ans, j'aurais voulu vous amener tous devant ce lit de souffrances, vous faire suivre du regard ce travail incessant, implacable de la maladie, cette expiation quotidienne et toujours croissante de quelques moments d'aberration et de folie. Vous auriez vu ce que c'est que cette chair à laquelle tant de jeunes gens sacrifient tout, ce que c'est que la vanité du plaisir et la terrible réalité de la douleur. Vous auriez vu ces yeux qui se creusaient et s'agrandissaient en même temps, ces larmes de repentir, ces pauvres membres qui s'amaigrissaient, ces mains qui devenaient diaphanes, toute cette vie de vingt ans qui s'écoulait de tous côtés, comme l'eau fuit par les fissures d'un vase fêlé.

Mais vous auriez aussi vu et entendu, dans cette chambre de malade, des choses admirables et de consolantes paroles. Comme il se repentait, le pauvre enfant, comme il s'accusait ! Avec quelle humilité il frappait sa poitrine, rappelait ses fautes, en demandait pardon ! Ah ! le jeune homme chrétien, le disciple de Saint-Ladre reparaisait tout entier dans les beautés de la pénitence, et, après la leçon de son châtement, il donnait la leçon non moins saisissante de sa résignation.

(A suivre.)

PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu à S. Philippe de Néri, le 5 ; à S. Samuel, le 7 ; à S. Raymond, le 9,

Le S. Siège a daigné, le 16 août dernier, émaner un décret autorisant l'érection du Prieuré de la Trappe de N.-D. du Lac en abbaye, et la consécration d'un abbé.

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Not^s venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMB & Co De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

**BERNARD, FILS & Cie, | EDITEURS
DE MUSIQUE**

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ **VIGNOBLES CANADIENS** ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

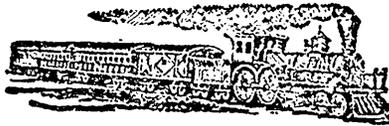
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ***

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commencant *DIMANCHE* le 31 mai 1891, les trains circuleront comme suit.

LA SEMAINE

Laissent Québec pour Ste. Anne, à 7.25 a. m., 10.00 a. m., 5.15 p. m., et 6.30 p. m.

“ “ “ “ Montmorency, à 2.00 p. m.

Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 8.25 a. m., 1.05 p. m., et 5.40 p. m.

“ “ “ “ Montmorency, à 4.25 p. m.

LE DIMANCHE

Laissent Québec pour Ste. Anne, à 6.00 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00 p. m. et 6.30 p. m.

Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 7.55 a. m., 1.05 p. m. et 5.40 p. m.

Les trains qui laissent Québec le dimanche matin à 6.00 et 8.20 heures n'arrêtent pas aux Stations intermédiaires et sont les plus avantageux pour les pèlerins.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS:

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS:

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "